

Politique de protection des données relatives aux traitements de données à caractère personnel liés à la fourniture des services « Mon Service Déchets » ainsi que du « Compteur Déchets »

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer les usagers de Limoges Métropole sur les engagements et mesures pris afin de veiller à la protection de leurs données à caractère personnel conformément :

- Aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).
- Aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée en 2019 en précisant les différents régimes applicables en fonction de la nature des traitements concernés : traitements relevant du RGPD, traitements « police-justice », traitements intéressant la défense nationale ou la sûreté de l'État, etc...

Dans une optique d'amélioration continue et de prise en compte forte des enjeux liés à la protection des données des usagers de Limoges Métropole, cette politique est susceptible d'évoluer afin de se conformer à toute évolution du contexte réglementaire ou de permettre à Limoges Métropole de mettre en œuvre les évolutions les plus pertinentes en termes de sécurité et/ou de fonctionnalités des environnements informatiques qu'elle exploite.

Version 1 : octobre 2023

1 - Le traitement des données à caractère personnel

Il est défini par toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé comme par exemple, enregistrer, organiser, consulter, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre... ces données.

Un traitement n'est donc pas uniquement en lien avec une opération technique au sens informatique du terme mais relève également d'actions humaines ou organisationnelles préalables, postérieures ou concomitantes aux opérations informatiques proprement dites.

Par voie de conséquence, un traitement de données à caractère personnel n'est pas forcément un traitement informatisé puisqu'il qualifie aussi tous les documents papiers comportant des données à caractère personnel

Dans le cadre de la gestion des données relatives aux traitements de données à caractère personnel liés à la fourniture des services « Mon Service Déchets » ainsi que du « Compteur Déchets », ci-après désignés « les portails », Limoges Métropole a défini des traitements dont le détail et les modalités d'exécution sont déterminés dans les articles ci-après de la présente politique de protection des données.

2 - Le responsable de traitement

Le responsable du traitement des données détermine les finalités et les moyens structurants du traitement des données à caractère personnel.

Un organisme qui décide « pourquoi » et « comment » les données à caractère personnel devraient être traitées est le responsable du traitement.

Le responsable de traitement de données à caractère personnel est Limoges Métropole, ayant son siège au 19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1 représentée par son Président, Monsieur Guillaume Guérin.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO, Data Protection Officer) pour piloter la conformité et veiller au respect des droits des personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement.

Le DPO de Limoges Métropole peut être saisi pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative au contenu de la présente politique de protection des données :

- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole à l'attention du DPO
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par voie numérique en utilisant le [formulaire dédié](#) sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>), menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données ».

3 - Les finalités du traitement

La finalité du traitement mis en œuvre ou du ou des fichier(s) créés est définie par l'objectif attendu, ce à quoi va servir le traitement ou le fichier.

Ce principe de finalité limite la manière dont le Responsable de Traitement peut utiliser ou réutiliser les données dans le futur.

Une finalité doit être déterminée, c'est-à-dire qu'elle soit clairement et précisément identifiée afin de permettre aux personnes concernées de connaître les utilisations qui seront faites de leurs données et celles qui en seront exclues.

Une finalité doit également être explicite, c'est-à-dire qu'elle doit être exprimée de manière claire et intelligible afin d'être compréhensible par les personnes concernées dès la collecte des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Une finalité doit enfin être légitime, ce qui signifie qu'elle doit être conforme à un cadre réglementaire.

Dans le cadre des traitements faisant l'objet de la présente politique de protection des données, les finalités suivantes ont été déterminées pour les traitements mis en œuvre

Finalités du traitement	Base légale du traitement
<p>1 - Fourniture du portail et des services « Mon Service Déchets »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des demandes et des réclamations relatives à la gestion des déchets, notamment et de manière non limitative : interventions, collecte des déchets, gestion des bacs, vérification des accès en déchèterie. • Création et gestion du compte utilisateur « Mon service Déchets » : inscription, authentification, mise à jour. <p>2 - Fourniture du portail et des services « Compteur Déchets »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service permettant d'apporter aux usagers des moyens de visualisation et de suivi de leurs apports en déchets. <p>3 - Gestion de la relation avec les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des réponses aux demandes des usagers par le biais de formulaires de contact ou de tout autre moyen susceptible d'être mis en œuvre en lien avec cette finalité. • Communication avec les usagers pour toute nécessité en lien avec les services relevant des compétences exercées par la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole. 	<p>Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement (article 6.1-e du RGPD)</p>
<p>4 - Sécurisation des portails et gestion du fonctionnement des portails</p>	<p>Traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers (article 6.1-f du RGPD) : disposer des moyens techniques et organisationnels permettant l'exploitation des services</p>

	proposés dans des conditions opérationnelles et de sécurité adéquates.
<p>5 - Fourniture de services optionnels en lien avec les apports en déchets ou l'usage des Portails</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi par voie électronique de newsletters relatives à la gestion des déchets. • Envoi par voie électronique de conseils personnalisés relatifs à la thématique « déchets ». • Formulation de conseils personnalisés relatifs à l'usage des Portails. 	<p>Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)</p>
<p>6 - Participation des usagers aux évolutions du service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux usagers d'être informés, par voie électronique ou par le biais des Portails, des évolutions des services fournis par les Portails. • Permettre aux usagers de formuler des souhaits d'amélioration des services fournis par les Portails. • Permettre aux usagers de participer à des tests de nouvelles fonctionnalités dans les Portails. 	
<p>7 - Production de statistiques relatives aux requêtes formulées par les usagers au regard des services fournis par Limoges métropole en matière de déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la production de statistiques <u>anonymes</u> relatives aux types de sollicitations, à leur récurrence et à leur localisation par quartiers. 	<p>Traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers (article 6.1-f du RGPD) : disposer des moyens permettant de mettre en œuvre un service public en adéquation avec les compétences de l'EPCI en matière de déchets.</p>
<p>8 - Participation des usagers à des enquêtes de satisfaction en lien avec les services proposés par Limoges Métropole en matière de déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter aux usagers qui le souhaitent un moyen supplémentaire de pouvoir exprimer leur avis concernant le ou les services proposés par Limoges Métropole. 	<p>Traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers (article 6.1-f du RGPD) : permettre d'évaluer la perception et la satisfaction des usagers au regard des services proposés et de modifier ou redimensionner les moyens de mise en œuvre de ces services dans une optique d'amélioration continue et/ou de rationalisation.</p>
<p>9 - Participation des usagers à des enquêtes citoyennes sur la thématique des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux usagers et aux citoyens qui le souhaitent de participer à des démarches participatives par voie électronique. 	<p>Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)</p>

4 - Les données à caractère personnel traitées

Une donnée à caractère personnel correspond à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom),
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée,
- à partir du croisement d'un ensemble de données.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole veille à ne collecter et ne traiter que les données strictement nécessaires au regard de la ou des finalité(s) pour laquelle (lesquelles) elles sont traitées, selon le principe de minimisation inhérent au règlement, et à inscrire ces traitements à son Registre des Activités et Traitements.

Finalités	Données traitées
<ul style="list-style-type: none">• 1• 2• 3	<p><u>Coordonnées</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Coordonnées postales ; coordonnées téléphoniques ; coordonnées numériques. <p><u>Etat civil, identité, données d'identification</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Civilité ; nom ; prénom ; identifiant unique de l'utilisateur au regard de la fourniture des services ; données nécessaires à l'évaluation de l'éligibilité aux services : documents d'identité et justificatif de domicile (cf modalités de traitement spécifiques de ces éléments à l'article 7 des présentes clauses) ; lorsque requis : identifiants (credentials) liés aux comptes utilisateurs. <p><u>Données liées aux habitudes de vie</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Données liées aux types de déchets ; données liées aux types de bacs mis à disposition. <p><u>Données de connexion</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Traceurs de type cookies ou local storage (accès aux informations du terminal depuis des API). <p><u>Données de localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Coordonnées GPS ponctuelles (sans suivi associé) destinées à préciser une adresse d'enlèvement par exemple. <p><u>Autres types de données</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Des données à caractère personnel relevant d'autres catégories que celles listées ci-avant sont susceptibles d'être communiquées par les usagers de leur propre initiative lors des échanges avec Limoges Métropole dans le cadre de la finalité 3 (gestion de la relation avec les usagers) sans que ces données ne fassent l'objet d'une quelconque demande expresse de la part de Limoges Métropole. Dans un tel cas, ces données ne feraient l'objet d'aucun traitement de la part de Limoges Métropole autre que leur seule visualisation sur le support ayant servi à leur communication auprès de Limoges Métropole.</i>

<p>De manière spécifique et complémentaire au titre de la finalité 2</p>	<p><u>Données liées aux habitudes de vie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Données liées à l'identification des bacs par puce radio-fréquence RFID engendrant le traitement du poids de déchets lors de chaque levée. <p><u>Données liées à la situation familiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Données relatives au foyer (type d'habitat) ; nombre de personnes dans le foyer ; type d'usager (particulier ou professionnel).
<p>De manière spécifique au titre de la finalité 4</p>	<p><u>Données de connexion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traceurs de type cookies ou local storage (accès aux informations du terminal depuis des API) ; logs relatifs aux connexions et aux usages effectués sur les portails dans une optique de journalisation.
<ul style="list-style-type: none"> • 5 • 6 	<p><u>Coordonnées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées numériques <p><u>Etat civil, identité, données d'identification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Civilité ; nom ; prénom <p><u>Autres types de données</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des données à caractère personnel relevant d'autres catégories que celles listées ci-avant sont susceptibles d'être communiquées par les usagers de leur propre initiative lors des échanges avec Limoges Métropole dans le cadre de ces finalités. Dans un tel cas, ces données ne feraient l'objet d'un traitement de la part de Limoges Métropole que dans le seul et strict cas où celles-ci seraient en lien avec les finalités concernées et qu'elles seraient nécessaires à leur réalisation.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • 7 	<p><i>Les données à caractère personnel concernées font l'objet d'un processus d'anonymisation irréversible préalablement au traitement opéré au titre de cette finalité.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • 8 • 9 	<p><u>Coordonnées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées postales ; coordonnées téléphoniques ; coordonnées numériques. <p><u>Etat civil, identité, données d'identification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Civilité ; nom ; prénom <p><u>Autres types de données</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des données à caractère personnel relevant d'autres catégories que celles listées ci-avant, notamment et de manière non limitative liées aux habitudes de vie des usagers, sont susceptibles d'être communiquées par les usagers de leur propre initiative lors des échanges avec Limoges Métropole dans le cadre de ces finalités. Dans un tel cas, ces données ne feraient l'objet d'un traitement de la part de Limoges Métropole que dans le seul et strict cas où celles-ci seraient en lien avec les finalités concernées et qu'elles seraient nécessaires à leur réalisation.</i>

5 - La durée de conservation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Les données personnelles ne peuvent être conservées indéfiniment : une durée de conservation doit être déterminée par le responsable de traitement en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte de ces données.

Limoges Métropole conserve les données à caractère personnel pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités ou pour répondre aux obligations légales auxquelles elle est soumise en tant que responsable de traitement.

Finalités	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> • 1 • 2 • 3 • 4 	<p>Traitement des demandes ou signalements formulés auprès de Limoges Métropole, par le biais des Portails ou par tout autre moyen dématérialisé associé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des actions consécutives dépendant de la nature de la demande. - A l'issue de la réalisation des actions consécutives à la demande, les données sont conservées en base active pendant une période de trois (3) ans afin de permettre à Limoges Métropole d'assurer un suivi et une traçabilité des interventions. - A l'issue de cette période de trois (3) ans, les données sont anonymisées et contribuent à alimenter les traitements relevant de la finalité 7. <p>Données liées aux comptes utilisateurs « Mon Service Déchets »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données sont conservées tant que l'utilisateur concerné ne procède pas de lui-même à la suppression de son compte ou n'exerce pas l'un des droits dont il dispose susceptible d'entraîner la suppression des données liées à ce compte. - Dès lors que l'une ou l'autre des conditions ci-avant intervient, les données sont supprimées des systèmes informatiques concernés de manière définitive. <p>Données liées à la fourniture du service « Compteur Déchets »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données relatives aux levés des bacs sont conservées pendant une période de trois (3) ans afin de permettre aux usagers de disposer d'un suivi analytique de leur production de déchets. - A l'issue de cette période de trois (3) ans, les données sont supprimées des systèmes informatiques concernés de manière définitive. <p>Données de connexion liées au Portails</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données sont conservées pendant une période maximale de treize (13) mois. - A l'issue de cette période, les données sont supprimées des systèmes informatiques concernés de manière définitive. <p>De manière spécifique aux données nécessaire à l'évaluation de l'éligibilité des usagers à la fourniture d'un service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données de type documents d'identité et justificatifs de domicile qui sont transmis par le biais des Portails sont conservées le seul et strict temps nécessaire à cette évaluation d'éligibilité. - Dès lors qu'il a été statué de manière positive ou négative quant à cette éligibilité, les données transmises sont supprimées des systèmes informatiques concernés de manière définitive.
<ul style="list-style-type: none"> • 5 • 6 	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sont conservées pendant une période de trois (3) ans à compter du recueil du consentement à moins que l'utilisateur n'exerce avant le terme de cette période un des droits dont il dispose entraînant la suppression des données. - Un (1) mois avant le terme de cette période de trois (3) ans, l'utilisateur reçoit

	un mail afin de lui permettre de renouveler son consentement s'il le souhaite.
• 7	<i>La conservation des données porte exclusivement sur des données ayant subi un processus d'anonymisation irréversible ne permettant plus d'identifier de manière directe ou indirecte des personnes physiques.</i>
• 8 • 9	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sont conservées pendant une période de trois (ans) consécutive à la mise en œuvre de chacune des opérations relevant de chacune des finalités. - A l'issue de cette période de trois (3) ans, les données sont supprimées des systèmes informatiques concernés de manière définitive.

6 – Les destinataires des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Limoges Métropole n'exploite les données que pour les seuls objectifs définis dans les points précédents relevant de son périmètre de compétences et ne transmet ces données à aucun organisme externe à d'autres fins que celles décrites dans la présente politique de protection des données, nécessaires à la réalisation des finalités décrites ou requise dans le cadre d'une obligation légale.

Dans le cadre des traitements associés aux finalités décrites à l'article 3 de la présente politique de protection des données, les données sont transmises aux destinataires suivants :

- Les services concernés de Limoges Métropole,
- Le personnel concerné du ou des prestataire(s) de Limoges Métropole agissant en qualité de sous-traitant au sens du RGPD.

Les données sont par ailleurs susceptibles d'être transmises aux destinataires suivants en vertu d'une disposition légale ou réglementaire :

- Les tiers autorisés selon les conditions et modalités définies par la CNIL dans son « guide pratique des tiers autorisés » et notamment sous réserve de l'assurance :
 - De l'obtention d'une demande de communication écrite précisant le fondement légal de la demande.
 - Du contrôle de la qualité du tiers autorisé à l'origine de la demande.
 - De la vérification que le périmètre de la demande respecte les dispositions légales invoquées (notamment lorsque celles-ci écartent ou rappellent l'obligation de respect d'un secret professionnel).
 - De l'application de mesures de confidentialité afin de sécuriser l'échange.
 - De la conservation d'une traçabilité des échanges et des vérifications réalisées.

7 – Les conditions d'exploitation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Les dispositions ci-après s'appliquent à Limoges Métropole en sa qualité de responsable de traitement ainsi qu'à tout prestataire auquel Limoges Métropole ferait appel afin de procéder au traitement de tout ou partie des données et des opérations requises à la réalisation des finalités ; ce ou ces prestataires agissant alors en qualité de sous-traitant tel que défini à l'article 28 du RGPD, cette sous-traitance étant formalisée et contractualisée conformément aux dispositions prévues par le RGPD.

Limoges Métropole ainsi que son ou ses prestataires sous-traitant(s) au sens du RGPD mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel conformément aux dispositions qui leurs incombent en leurs qualités respectives au regard des dispositions réglementaires mentionnées en page 1 de la présente politique de protection des données.

Ils s'assurent de la mise en œuvre de traitements conformes aux principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut (privacy by design et by default) tels que définis par l'article 25 du RGPD.

Ils s'assurent que les données traitées le sont de manière sécurisée afin de préserver des données contre toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données et s'engagent à cet effet à mettre en œuvre toutes les mesures organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer le plus haut niveau de sécurité possible aux données qu'ils traitent.

En cas de survenue d'incident de quelque nature que ce soit concernant les données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement et susceptibles d'altérer leur intégrité, leur confidentialité ou leur disponibilité, Limoges Métropole, ainsi que son ou ses prestataires sous-traitant(s) au sens du RGPD, mettent en œuvre les procédures prévues par le RGPD incluant la notification auprès de l'autorité de contrôle si celle-ci s'avère requise ainsi que les actions associées à cette notification.

Ils s'assurent que les données qu'ils traitent le soient de manière transparente et loyale et que les personnes concernées par ces traitements conservent la maîtrise de leurs données à caractère personnel sur lesquelles elles disposent de droits, que ces personnes soient informées de ces droits et qu'elles puissent les exercer conformément aux dispositions réglementaires.

8 – L'information des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel et l'exercice de leurs droits

Limoges Métropole informe les personnes concernées par tous les moyens à sa disposition des éléments figurant dans la présente politique de protection de la manière suivante :

- Par le biais de mentions d'informations synthétiques, sous format papier ou numérique, conjointement à la collecte de données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement,
- Par la mise à disposition, sous format papier ou numérique, de la politique de protection des données associée à tout traitement permettant aux personnes concernées de pouvoir disposer, en complément des mentions d'information synthétiques, d'un document de référence relatif à la manière dont Limoges Métropole conçoit et met en œuvre les traitements.

Chaque traitement de données à caractère personnel ouvre le droit aux personnes concernées d'exercer leurs droits dont le périmètre dépend notamment des bases légales retenues.

Base légale	Droits exerçables
Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement (article 6.1-e du RGPD)	<ul style="list-style-type: none">• Droit d'accès.• Droit à la rectification.• Droit à l'effacement dans les limites de l'article 17 du RGPD.• Droit de limitation du traitement.• Droit d'opposition.

Traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers (article 6.1-f du RGPD)	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accès. • Droit à la rectification. • Droit à l'effacement. • Droit de limitation du traitement. • Droit d'opposition.
Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accès. • Droit à la rectification. • Droit à l'effacement. • Droit de limitation du traitement. • Droit à la portabilité. • Droit d'opposition.

Pour exercer vos droits sur vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole aux coordonnées mentionnées à l'article 2 de la présente politique de protection des données

Pour toute question relative aux services proposés par Limoges Métropole en lien avec les finalités figurant dans la présente politique de protection des données, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Prévention et de la Gestion des déchets de Limoges Métropole aux coordonnées suivantes : craf-pqv@limoges-metropole.fr

Indépendamment des droits inhérents aux bases légales retenues pour ces traitements, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Les réclamations auprès de l'autorité de contrôle peuvent être formulées auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Sur le site web de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Définition synthétique des droits exerçables.

Droit d'accès aux données	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel.
Droit de rectification portant sur les données	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

Droit à l'effacement des données	Dans certains cas, la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.
Droit à la limitation du traitement des données	Dans certains cas, La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement , c'est-à-dire sa suspension.
Droit à la portabilité des données	La personne concernée a la possibilité de récupérer une partie de ses données dans un format ouvert et lisible par une machine. Elle peut ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.
Droit d'opposition au traitement des données	La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

Le détail complet des droits exerçables conformément au RGPD est consultable sur <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Section2>